



La fouille par les vigiles

Par **malheurjoyeux**, le **12/10/2011** à **19:40**

Bonjour !

Je me posais une question à laquelle je ne suis pas arrivé à trouver une réponse. Je me demandais si, dès lors qu'on entre dans un magasin, on accepte le règlement de ce magasin. Autrement dit, un vigile peut-il obliger un client (à sa sortie du magasin), à ouvrir son sac (ouvrir et non pas fouiller). Le client a-t-il le droit de refuser, ou tout du moins de demander la venue de la police ?

Merci pour votre réponse, ainsi que, si vous le pouvez, la référence dans le code pénal ?

Théo

Par **Domil**, le **12/10/2011** à **20:41**

Oui, évidemment, il peut refuser et exiger qu'on appelle la police

Le vigile, s'il est agréé par la préfecture, peut faire une inspection visuelle des bagages à main (donc c'est la personne qui l'ouvre et il regarde sans toucher)